

Réf: Dossier 278185

Avis de constitution

SOCIETE « AMANI TO ENTREPRISE MONNAIE FAIR » en abrégé « A.T.E MONNAIE FAIR »

Siège Abidjan, Cocody, Akouédo EPHRATA non loin
de la quincaillerie MOCOCl., Lot 998-1000, Ilot 98

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/12/2023, et enregistrés au CEPICI le 19/12/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMANI TO ENTREPRISE MONNAIE
FAIR » en abrégé « A.T.E MONNAIE FAIR »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Changes et monétique
- Transfert d'argent et vente de de carte VISA
- Commerce général
- Agence de voyage
- E-commerce
- Gestion immobilière
- Vente de véhicule
- Import-export
- Diverses prestations.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Akouédo EPHRATA non loin
de la quincaillerie MOCOCl., Lot 998-1000, Ilot 98

Dirigeant(s) M AMANI KOUAME YANICK (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00078 du 09/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01053/GTCA/RC/2024 du 09/01/2024

